

# TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

# 137

Jeudi 28 juin 2018

A la Une

## 2ème édition des Rencontres des Finances Publiques : un dialogue direct et constructif entre parlementaires et élus locaux



Après le succès de la 1ère édition 2017 des *Rencontres des Finances Publiques* proposées par France urbaine, la deuxième édition, qui s'est tenue le 26 juin 2018, a permis d'échanger avec l'ensemble des acteurs des finances locales sur l'actualité financière, à l'aune de la préparation des projets de loi de finances et projets de loi de finances rectificative.

Cette édition a réuni à la fois des députés, des sénateurs et des élus locaux afin qu'ils puissent débattre sur les sujets d'actualité les plus porteurs d'enjeux :



- A quelques jours de la date limite de signature des contrats fixée au 30 juin, comment ont été vécues les négociations locales ? Le dispositif mérite-t-il d'être remis en question, amélioré, laissé inchangé ?
- Avec la suppression totale annoncée de la taxe d'habitation, comment articuler principes constitutionnels d'autonomie financière et volonté de réformer la fiscalité locale ? Faut-il constitutionnaliser l'autonomie fiscale pour le bloc communal ? Comment renforcer le lien démocratique entre le contribuable et la collectivité ?

Consacrée à la contractualisation, la première table ronde a mis en lumière l'écart important entre l'intention du législateur, notamment soucieux de la prise en considération des hétérogénéités territoriales, et la réalité des négociations de terrain où, trop souvent, la volonté des pouvoirs publics d'appliquer une doctrine nationale unique a prévalu sur l'écoute et le dialogue. Tandis que les élus locaux soulignaient que « ce que la loi n'a pas bien écrit doit être corrigé, afin de s'inscrire dans une logique gagnant-gagnant », les parlementaires s'accordaient sur le fait « qu'une bonne loi est une loi qui est capable d'évoluer ». Pour autant, au risque de perdre de vue l'objectif assigné par la loi de programmation, améliorer ne veut pas dire tout réaménager ; cela signifie corriger les effets pervers identifiés dans le dispositif actuel.

Très concrètement, les parlementaires ont apporté un écho favorable aux améliorations recensées comme étant prioritaires par France urbaine :

- Le détournement des charges imposées par l'Etat.
- La neutralisation des recettes émanant de l'Etat, notamment dans le cadre d'une politique contractuelle.
- La prise en considération, comme étant des dépenses d'investissement et non de fonctionnement, des participations apportées pour le financement d'un grand équipement.
- La possibilité, pour le préfet comme pour la collectivité, de saisir la chambre régionale des comptes pour arbitrer d'éventuels divergences de calculs inhérents à la clause de revoyure.

Les propos tenus par **Joël Giraud**, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée, synthétisent parfaitement l'état d'esprit de cette table ronde : « dès lors que vous jouez le jeu, nous nous devons d'être à votre écoute ».

La première problématique abordée lors de la 2ème table ronde a tourné autour de la question suivante : en substitution de la taxe d'habitation, est-il acceptable, ou non, d'envisager pour le bloc communal une quote-part de TVA transférée ? Pour les élus locaux présents, la réponse est clairement négative : non territorialisable à l'échelle des communes, ni même des groupements, un transfert de TVA s'apparente plus à une dotation qu'à de la fiscalité propre (or l'exigence de responsabilité inhérente à la décentralisation doit tout autant être tournée vers l'électeur-contribuable que vers l'électeur-usager). A contrario, la réallocation de la CVAE départementale (en sus du foncier bâti) au bloc communal est non seulement cohérente avec l'organisation institutionnelle de l'exercice des compétences mais incitative au développement économique local.

Dans un second temps, c'est en quelque sorte le récent débat parlementaire, sur la résolution visant à saisir l'opportunité de la révision constitutionnelle pour que la loi fondamentale acte de l'autonomie fiscale des collectivités, qui s'est rejoué. Sauf que les acteurs des Rencontres, étant par essence férus de finances locales et le plus souvent militants de la décentralisation, ont rapidement convergé en ce sens, que regrettant de quelques jours plus tôt, en séance, la résolution ait été rejetée de justesse (par 37 voix contre 32), sachant que les débats parlementaires sur la réforme constitutionnelle n'en sont qu'au premier round, il a été réaffirmé que France urbaine continuerait à mettre tout son poids dans ce combat.

Cette volonté fut relayée quelques minutes plus tard par la voix de **Jean-Luc Moudenc**, dans le cadre de ses propos d'accueil du Président de l'Assemblée nationale, **François de Rugy** ayant fait l'honneur de clôturer les Rencontres.

Discours de clôture sur lequel nous reviendrons, de même que sur la troisième table ronde consacrée au financement de la mobilité (comment inscrire la rénovation et/ou le développement d'une offre innovante des transports urbains publics lorsque les contraintes financières pèsent fortement sur les collectivités ?). En effet une synthèse des débats de l'ensemble de la 2ème édition des Rencontres financières sera prochainement proposée.



Quant au millésime 2018 de « Portraits financiers », présentée par La Banque Postale dans le cadre des Rencontres, il fait l'objet d'un [article distinct](#) du présent numéro de Territoires urbains.

Contacts : [Léah Chambord](#) et [Franck Claeys](#)



## En ce moment à France urbaine

[France urbaine reçoit le CIPDR](#)

28 juin 2018





Dans le cadre du groupe de travail des correspondants CLSPD / CMSPD, France urbaine a invité le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) afin d'échanger autour de la déclinaison locale du plan national de lutte contre la radicalisation.

Les participants, dont les correspondants de Toulouse ville et Métropole, Rennes, Orléans et Tours, ont, ainsi, pu échanger autour des différentes mesures du plan, exposer leurs difficultés et leurs besoins. Stratégies locales, formation des agents et des élus, liens avec les contrats de ville, détection de la radicalisation ... autant de sujets qui ont été abordés lors de cette réunion.

Les échanges continueront dans le cadre de réunions plus restreintes entre le CIPDR et les associations d'élus, et le CIPDR s'est dit prêt à revenir pour une prochaine rencontre avec les correspondants CLSPD/CMSPD des adhérents de France urbaine.

Contacts : [Eloïse Foucault](#) et [Kader Maklhout](#)

### [Commission éducation : échanges sur la petite enfance](#)

28 juin 2018

La commission éducation de France urbaine s'est rassemblée le 20 juin 2018. Après un retour sur [la rencontre entre une délégation de France urbaine et le Ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer](#), la commission a consacré ses échanges à l'accueil des enfants porteurs de handicaps.

#### *Accueil des enfants en situation de handicap*

La commission s'est entendue pour constater à quel point l'accompagnement des enfants en situation de handicap était rendu difficile par le fait que les AVS ne sont pas présentes sur le temps du midi, ce qui conduit la majorité des villes à prolonger le contrat des AVS payées par l'Education nationale pendant le temps scolaire pour le temps du midi, lorsque les enfants en ont besoin ou que la MDPH fait valoir l'importance de cette présence.

L'accueil du handicap dans les crèches est tout aussi problématique. La commission estime que le problème de la formation de tous les acteurs de l'accueil des enfants est essentiel et que l'ARS doit jouer un rôle pour accompagner les équipes. Elle craint en outre que certains parents qui n'inscrivaient pas leurs enfants aient à le faire dans le cadre de l'école obligatoire en maternelle, et qu'une conséquence financière lourde soit à appréhender.

#### *L'évolution de la classe maternelle et les suites des assises de l'école maternelle*

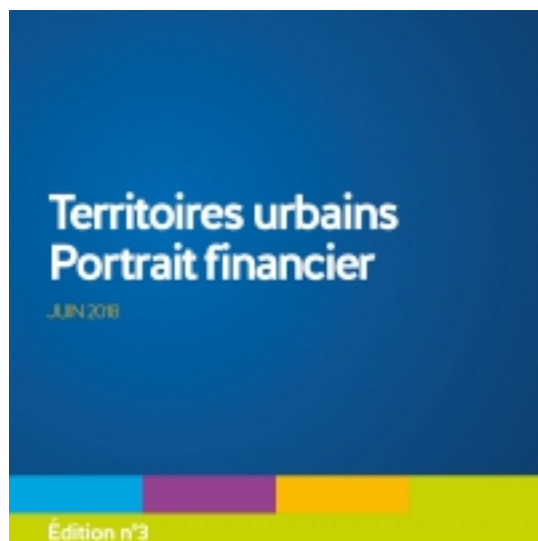
La commission a principalement fait porter ses échanges sur la nécessité de développer des formations conjointes entre agents de l'Education nationale et agents territoriaux (au premier rang desquelles les ATSEM). Nombre de villes développent elles-mêmes ces formations, et y trouvent une plus grande fluidité de l'action conjointe des deux types d'agents. La commission constate en outre que là où un travail conjoint entre l'Education nationale et la collectivité a pu être mené les passerelles entre la crèche et l'école sont grandement facilitées.

## **Act'Urbaines**

### [3ème édition de l'étude annuelle « Territoires urbains – Portrait financier »](#)

28 juin 2018

Avec cette 3ème édition, *Territoires urbains – Portrait financier* permet d'inscrire dans la durée la préoccupation que nous partageons en prenant l'initiative de cette publication annuelle : dresser un



panorama complet du poids des interventions communales et intercommunales dans les territoires urbains.

Le parti-pris méthodologique d'une double consolidation est réitéré : tant entre les 80 budgets intercommunaux et les 2844 budgets de l'ensemble des communes qui en sont membres, qu'entre les 2923 budgets principaux et les 3071 budgets annexes. Au fil des transferts de compétences et de la mutualisation des services, l'interpénétration des interventions communales et intercommunales se renforce : aujourd'hui ce sont 36% des interventions dans les territoires urbains qui sont portés par les groupements à fiscalité propre, la proportion étant même de plus de 50% dans 11 territoires. Quant aux budgets annexes, ils retracent près du cinquième des dépenses d'équipement, et plus du tiers de celles mises en œuvre au niveau intercommunal.

Cette 3ème édition est présentée plus tôt dans l'année, avant la fin du premier semestre. C'est donc seulement deux mois après leur disponibilité que l'analyse des quelque 6000 comptes a été finalisée par la direction des études de la Banque Postale Collectivités Locales.

Cette 3ème édition couvre un champ territorial plus large que les précédentes. Tout d'abord parce que, présentés à part l'an passé, les comptes des 25 territoires urbains d'Ile-de-France sont désormais agrégés avec ceux des 55 territoires urbains du reste de l'hexagone. Mais aussi parce que cinq nouvelles communautés d'agglomération ont intégré le club des plus de 150 000 habitants, tandis que 17 groupements ont connu un élargissement de périmètre. Le paradoxe du fait que 46% des communes qui appartiennent aux territoires urbains a moins de 2000 habitants n'est qu'apparent : si ces petites communes conservent leur attribut administratif de « rural », elles n'en évoluent pas moins en étroite symbiose avec l'agglomération à laquelle elles appartiennent ; et la mise en œuvre des budgets intercommunaux est le gage d'une puissante solidarité entre territoires complémentaires.

Enfin, cette 3ème édition est, grâce au concours de la Direction des études économiques et financières de l'Union sociale pour l'habitat (USH), enrichie de données originales sur le logement social. Au moment où la question de la gouvernance territoriale des organismes HLM fait débat, une meilleure connaissance de la réalité du logement social dans les territoires urbains nous a semblé essentielle.

**Quelques chiffres-clés** (sont considérés en tant que territoires urbains, les territoires des métropoles, des communautés urbaines ainsi que des communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants)



- En 2017, le montant total des interventions dans les 80 territoires urbains étudiés s'élève à près de 74 milliards d'euros (soit 2 490 euros par habitant). Un tiers de ce budget (2 382 euros par habitant) est porté par les 25 territoires franciliens.
- 76 % des dépenses des 80 territoires sont consacrés au fonctionnement (1 909 euros par habitant), avec 46 % de charges de personnel. L'intégration de nouveaux territoires et l'élargissement important de nombreux périmètres parmi les 55 étudiés hors Île-de-France, génèrent une augmentation des dépenses de fonctionnement de 6,5 %. On observe en revanche que dans les 25 territoires franciliens (périmètre stable depuis 2016), ces dépenses ne progressent que de 1,7 % dans un contexte d'évolution démographique de + 0,5 %.
- Les recettes de fonctionnement perçues par les 80 territoires s'élèvent à 68,4 milliards d'euros (2 308 euros par habitant). Presque 30 milliards proviennent des impôts directs à pouvoir de taux, parmi lesquels la taxe d'habitation : première recette fiscale des territoires urbains, elle représente 11,5 milliards d'euros en 2017.
- La progression des dépenses totales entre 2016 et 2017 est liée pour 43 % à celle de l'investissement dont la reprise est significative dans tous les territoires. Dans les 80 territoires étudiés, les dépenses d'investissement s'élèvent à 17,2 milliards : 580 euros par habitant en 2017 contre 516 en 2016, soit une hausse de 12,4 % (et + 14,3 % pour les seules dépenses d'équipement).
- Fait notable, pour la deuxième année consécutive, les dépenses d'investissement réalisées par l'ensemble des 80 territoires sont essentiellement financées par les ressources propres. L'encours de dette, quasi stable, s'élève à 1 950 euros par habitant ; il représente 7 années d'épargne brute (nette des cessions de patrimoine).
- L'étude révèle également que les territoires urbains concentrent 63 % du parc social français. La part de locataires sociaux y est donc particulièrement importante : 21,7 % contre 15,9 % sur l'ensemble du territoire français.

## [Intervention de France urbaine lors des Premières rencontres nationales du Plan Action cœur de ville](#)

28 juin 2018

Mardi 26 juin 2018 avaient lieu les Premières rencontres nationales du Plan Action cœur de ville, regroupant notamment les maires des 222 villes sélectionnées par le ministère de la Cohésion des territoires pour bénéficier du Plan.



**Jean-Luc Moudenc**, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole et de France urbaine, y était invité à intervenir lors de la table ronde « Métropoles et villes moyennes : des intérêts convergents », en binôme avec **Laurianne Deniaud**, première adjointe au maire de Saint-Nazaire.

A cette occasion, le président de France urbaine a pu proposer à l'auditoire venu en nombre des pistes visant à permettre de diffuser le dynamisme des métropoles aux territoires qui les entourent.

Pour ce faire, il convient, selon **Jean-Luc Moudenc**, de mettre un terme à l'opposition entre le monde urbain et le monde rural et réfléchir, ensemble, aux méthodes permettant de développer les coopérations. Les pactes Etat-métropoles étaient, de ce point de vue, une piste intéressante, avec la mise en place des contrats de réciprocité. Le maire de Toulouse a alors rappelé les différents engagements conduits sur son territoire : signature d'un contrat de réciprocité avec le Pays Portes de Gascogne, dialogue métropolitain de la capitale régionale avec les 11 villes moyennes mis en œuvre sur des thèmes de coopération choisis collectivement (université, culture, ...). France urbaine poursuit donc son engagement au service de l'alliance et du développement des territoires qui l'entourent.

Contact : [Chloé Mathieu](#)

### [3 juillet : séminaire d'information sur l'avenir de la politique de cohésion](#)

14 juin 2018



Suite à la publication, le 2 mai 2018, du projet de cadre financier pluriannuel et le 29 mai de la proposition du règlement commun, la Commission européenne a initié la phase de préparation de la prochaine période de programmation 2021-2027. Ces éléments vont, désormais, faire l'objet d'âpres négociations, à la fois au sein de la Commission, entre États membres et à l'intérieur de chaque État membre. L'objectif affiché reste une adoption définitive en 2019, afin d'assurer une transition entre l'actuelle et la future programmation sans discontinuité.

Avec un budget proposé de l'ordre de 373 milliards d'euros en crédits d'engagements pour la période 2021-2027, la politique européenne de cohésion devient, pour la première fois, la politique dotée de la première ligne budgétaire. Si son périmètre et son champ d'action évoluent par rapport à la programmation actuelle, elle représentera, malgré tout, un levier d'investissement majeur pour l'Europe et l'ensemble des territoires, notamment urbains.

Parallèlement, le Gouvernement français a fait le choix,



à un an des élections européennes, de consacrer la prochaine réunion de la conférence nationale des territoires (CNT) du 11 juillet 2018 au thème de la cohésion et de l' « *l'Europe des territoires* ».

Le pôle Europe Joubert (France urbaine, AdCF et FNAU) se mobilise à la veille de ces échéances, en organisant, le 3 juillet prochain, une réunion d'échanges et d'information à destination des élus en présence de la Commission européenne. L'objectif : échanger autour des enjeux de la future politique de cohésion et notamment de sa dimension urbaine mais aussi arrêter un positionnement commun des territoires urbains à la veille de la Conférence nationale des territoires (CNT).

### **Retour sur les principales dispositions des règlements :**

#### **L'ambition inachevée d'une programmation plus politique**

A la suite d'un projet de budget européen qui marque une certaine rupture par rapport aux précédents, avec quelques marqueurs forts (tels que la hausse de la contribution des pays, la possibilité de suspendre les crédits, de nouvelles priorités politiques, la baisse du budget des politiques traditionnelles,...), la présentation du règlement commun était plus attendue que de coutume.

Comme l'a rappelé Romain Briot, de l'AdCF, le résultat apparaît, à la première lecture et dans l'attente des arbitrages et précisions à venir, mitigé à beaucoup d'acteurs, les espoirs quelque peu déçus.

Le président de la Commission avait précisé son cheval de bataille : une Commission européenne plus politique, plus offensive, plus visible face aux défis qui sont les nôtres. Cela devait se concrétiser par des commissaires plus audibles et plus actifs. Si cela s'applique à **Margrethe Vestager**, commissaire à la concurrence, le résultat est moins clair pour un grand nombre de ses collègues. La préparation de la programmation 2021-2027 offrait une nouvelle occasion à la Commission de faire ses preuves.

Constatant le déficit de lisibilité de la programmation actuelle, orchestrée autour de onze objectifs thématiques (recherche et innovation, aide aux PME, adaptation au changement climatique, protection des ressources naturelles, mobilité douce, emploi, inclusion, formation...), la Commission propose de concentrer l'action de l'Union européenne sur des « *domaines prioritaires* », sous la forme de cinq objectifs stratégiques :

- « *une Europe plus intelligente – transformation économique innovante et intelligente* »





- « *une Europe plus verte à faibles émissions de carbone* »
- « *une Europe plus connectée – mobilité et connectivité régionale aux TIC* »
- « *une Europe plus sociale – mise en œuvre du socle européen des droits sociaux* »
- « *une Europe plus proche des citoyens – développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales* »

Il reste néanmoins à démontrer que cette simplification n'est pas qu'une apparence et qu'elle apportera souplesse et appui aux régions et autres collectivités, en charge de concrétiser les grandes orientations européennes.

Si la décision d'allouer **25% des dépenses à des actions en matière de climat** tend à confirmer l'engagement de l'Union pour « *une Europe plus verte* », la notion d' « Europe plus proche des citoyens » reste floue :

Ce règlement n'apporte rien de nouveau ni ne responsabilise davantage les collectivités locales.

D'une part, **les outils de développement territorial restent les mêmes** : investissement territorial intégré (ITI) et développement local mené par les acteurs locaux (DLAL). Ces stratégies, certes placées sous la responsabilité des autorités urbaines ou locales, ne correspondent en fait, pour l'ITI et donc les agglomérations et métropoles concernées, qu'à la simple sélection des opérations à financer.

Pour le DLAL, l'outil est plus ouvert, plus responsabilisant. Il correspond au modèle bien connu des groupes d'action locale (GAL) et des projets Leader (aujourd'hui principalement portés par les Pays, PETR, Parcs naturels régionaux ou communautés) et de leurs fondamentaux : gouvernance public-privé, sélection des opérations au fil de la programmation, mise en réseau des acteurs locaux,...

Léger point positif : le financement de l'amont, c'est-à-dire de l'élaboration de la stratégie et de la réponse aux appels à manifestation d'intérêt de la Région est rendue possible. Les territoires retenus pourront alors solliciter des crédits d'assistance technique, **particulièrement attendus pour les collectivités en déficit d'ingénierie.**

Alors que cette partie était jugée prioritaire pour les associations de collectivités, et notamment le « pôle Joubert » (cf. contribution commune, [téléchargeable ici](#)) ainsi que pour l'Etat, la France défendant l'idée d'un « objectif territorial », les propositions de la Commission **ne garantissent pas à ce stade la juste adaptation de ses orientations avec les spécificités des territoires**



**infra-régionaux.** Les ratés des périodes actuelles ou passées de sous-consommation des crédits, de déficit de dialogue entre autorités de gestion et territoires, de déficit de stratégies locales ambitieuses risqueraient de se reproduire et d'annihiler les efforts (timides) de la Commission ou même des autorités françaises, dans la démarche collective de la Conférence nationale des territoires.

Autre marqueur fort des premières annonces de la Commission, **l'alignement « plus étroit avec le semestre européen » et « la gouvernance économique de l'Union »**. Cette proposition est bien incluse dans le projet de règlement, qui prévoit, dans le cas de non-respect du mécanisme européen de stabilité ou si aucune action n'est engagée pour répondre à la procédure pour déséquilibres excessifs (procédure dont la France commence à s'extraire mais qui concernent toujours des pays comme l'Italie, Chypre et la Croatie) **la suspension des engagements et des paiements de crédits européens**. Toutefois, il est peu probable que cette disposition soit adoptée à l'unanimité par les membres de Conseil.

#### **L'ambition de simplification et de flexibilité : le compte n'y est pas**

La Commission l'annonce dès les premières lignes du document : « **priorité à donner à la simplification administrative** » car « *les règles étaient trop complexes et fragmentées entre les différents fonds* ».

Premier élément de réponse, ce règlement s'appliquera à sept fonds : fonds de cohésion (FC), fonds pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), fonds européen de développement régional (FEDER), fonds social européen (FSE+), fonds asile et migration (FAMI), gestion des frontières (IGFV), sécurité intérieure (FSI). Mais dans l'attente de règlements spécifiques à chaque fonds...

Et la Commission d'énumérer les enjeux qu'elle se fixe et qu'elle assigne aux autorités nationales et régionales : « *des règles moins nombreuses, plus claires, plus courtes* », l'application du « *principe de l'audit unique* », « *l'utilisation accrue des options simplifiées en matière de coûts* ». En matière de flexibilité, la Commission entend poursuivre ses efforts, en permettant « *l'adaptation aux évolutions des circonstances* », en permettant une réelle articulation entre les fonds, notamment ceux de la politique de cohésion (FEDER et FSE+), pouvant désormais abonder la même opération. Autres illustrations : une meilleure articulation entre subventions et utilisation des instruments financiers (prêts, participations, garanties) ou encore le transfert possible de crédits d'un programme à un autre, d'une priorité à une autre, sans décision de la Commission.



Certains éléments de la programmation actuelle sont maintenus, tel que le **modèle de catégories de régions** :

- les régions « *les moins développées* », dont le PIB par habitant est inférieur à 75% du PIB moyen européen
- les régions « *en transition* », dont le PIB est compris entre 75 et 100%
- les régions « *les plus développées* », dont le PIB est supérieur à 100%

En appliquant ce critère à la France, les régions **Ile-de-France et Rhône-Alpes** (car l'Union européenne préserve les anciens périmètres régionaux) intégreraient la catégorie des régions « les plus développées », tandis que les vingt autres régions métropolitaines apparaîtraient dans la catégorie « en transition » et les cinq régions d'Outre-Mer dans celle des régions « les moins développées ».

Cette affectation a une conséquence importante, à la fois sur **l'affectation des crédits et sur les taux de cofinancements appliqués**.

Ainsi, les régions « les moins développées » concentrent près de 62% des crédits européens, les régions « en transition » environ 14% et les régions « les plus développées » seulement 11%, les régions ultrapériphériques recevant un bonus égal à 0,4% du total.

Sur les taux de cofinancements, ces derniers ne pourront dépasser :

- 70% pour les régions « les moins développées »
- 55% pour les régions « en transition »
- 40% pour les régions « les plus développées »

Il est à noter que **ces taux sont plus faibles** que lors des périodes précédentes, la Commission souhaitant concentrer l'action de l'Union sur des actions prioritaires et inciter à davantage de financements croisés.

### **Gouvernance multi-niveaux : une ambition encore introuvable**

Autre sujet sur lequel la Commission était particulièrement attendue, la mobilisation des acteurs locaux.

Si la Commission a rappelé son attachement au principe de « gouvernance multi-niveaux » : « *l'Etat implique les partenaires dans l'élaboration de l'accord de partenariat, ainsi que tout au long de la préparation et de la mise en œuvre des programmes* », **peu d'éléments**

**concrets et novateurs viennent le conforter.**

L'**accord de partenariat**, soit le document structurant, signé par la Commission et chaque Etat membre et encadrant la déclinaison des orientations européennes au plan national, évolue peu dans sa forme et son contenu : il fixe les enjeux, les orientations, les objectifs à atteindre. Il répartit les dotations entre les régions et les fonds et décide, ou non, d'affecter des crédits des fonds européens auprès de *InvestEU* (l'instrument financier faisant suite au plan Juncker).

Seule nouveauté, dont le caractère décisionnel reste à prouver, la création d'« **un dialogue stratégique structuré annuel** » en lieu et place du simple rapport annuel. La conférence nationale des territoires pourrait-elle justement être cette instance de suivi, plutôt que la création d'un énième comité de pilotage multi-partenarial ?

Le **cadre de performance** reste le même, soit un tableau de bord de suivi de la programmation avec une étape importante en 2024 (évaluation intermédiaire) puis en 2029 (évaluation finale). Le point intermédiaire est renforcé : vérification de l'atteinte des objectifs intermédiaires et réexamen des budgets alloués pour les dernières années. Ainsi, la réserve de performance (introduite en 2014 mais peu convaincante) est supprimée.

Contact : [Kader Makhlouf](#)

**[Calendrier parlementaire semaine du 25 juin 2018](#)**

28 juin 2018



Calendrier parlementaire semaine du 25 juin 2018

Contact : [Chloé Mathieu](#)

**Communiqués de presse**

26 juin 2018

[3è édition de la publication « Territoires urbains - Portrait financier »](#)

**Agenda**

03 juillet 2018

[Séminaire d'information sur l'avenir de la politique de cohésion, le 3 juillet](#)





12 juillet 2018

[Commission Culture, le 12 juillet à Arles](#)

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

09 octobre 2018

[Commission Finances, le 9 octobre 2018](#)

10 octobre 2018

[Conseil d'administration, le 10 octobre 2018](#)

13 novembre 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)

21 novembre 2018

[Commission Finances, le 21 novembre 2018](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris [www.franceurbaine.org](http://www.franceurbaine.org)

**URL source:** <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg137-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>